

MODE D'EMPLOI DU PASS'COLLECTIF JEUNES

LES PERSONNES CONCERNÉES

Les groupes de mineurs constitués et accompagnés par des adultes : scolaires, périscolaires, colonies de vacances, centres aérés, manifestations de mineurs ... qui prennent contact avec un club ou une SCA membres de la FFESSM.

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

Les activités subaquatiques fédérales de découverte et actions périphériques organisées par un club ou une SCA de la FFESSM. La couverture en assurance RC est incluse pour tous les membres du groupe pour la durée du Pass'Collectif Jeunes. Une couverture en assurance individuelle accident (AIA) est accessible pour tous en option.

LA COMPOSITION DU GROUPE

Un groupe de 35 personnes maximum, mineurs et accompagnants compris.

LA DURÉE ET LE TARIF DE L'ACTION

Deux formules sont proposées :

- **"Pass'Collectif Jeunes journée"** : tarif de base avec RC incluse 10 € / Avec Assurance Individuelle Accident (AIA) pour tout le groupe : 30 € (si certains participants déclinent l'offre d'AIA, réduction de 0,50 €/personne concernée)
- **"Pass'Collectif Jeunes semaine" (5 jours consécutifs de date à date)** : tarif de base avec RC incluse 40 € / Avec Assurance Individuelle Accident (AIA) pour tout le groupe : 120 € (si certains participants déclinent l'offre d'AIA, réduction de 2 €/personne concernée)

LES EXIGENCES PRÉALABLES

Pas de licence, ni de certificat médical préalable exigé.

LES LIMITES DU DISPOSITIF

- Le respect des règlements fédéraux.
- La plongée au delà de l'espace des 0-6 m nécessitera un certificat médical de non-contre-indication.
- Les compétitions et les certifications nécessiteront la souscription d'une licence et d'un certificat médical de non-contre-indication.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le groupe entre en contact avec un club ou une SCA
- Le club ou la SCA collecte les informations sur le groupe (Nom, Prénom, date de naissance)
- Le club ou la SCA se connecte à son interface sur le site fédéral (avec son n° et son mot de passe), accède à la zone "Pass'Collectif Jeunes" et clique sur « Création d'un nouvel PASS'COLLECTIF JEUNES ».
- Il choisit le type de "Pass'Collectif Jeunes" (journée ou semaine) et indique les dates correspondantes.
- Il renseigne le lieu d'activité
- Il saisit les noms, prénoms et date de naissance de chaque membre du groupe.
- Il saisit et valide le choix du groupe en matière d'AIA (après information et avis du responsable du groupe auquel est remise la notice spécifique AXA).
- Soit il règle en ligne avec sa CB et la prise en compte est immédiate.
- Soit il imprime le bordereau saisi, règle en chèque bancaire et l'expédie au siège de la FFESSM par voie postale ... **la prise en compte s'opère à réception du règlement.**
- Le club ou la SCA accède en ligne à un accusé de réception et un reçu pour le règlement.
- Le club ou la SCA peut accéder plus tard à l'historique des Pass'Collectif Jeunes saisis en cliquant sur « Consultation des PASS'COLLECTIF JEUNES » et imprimer un justificatif de saisie.